Public Sénat, 3 avril 2020

Contrôle de l’état d’urgence : le Sénat appelle à la vigilance

Les commissions permanentes du Sénat ont mis en place des groupes de suivi thématiques des ordonnances prises depuis le vote de l’état d’urgence sanitaire. Ainsi, depuis le 25 mars, la commission des lois a commencé à contrôler les mesures prises en matière de sécurité, de justice ou encore à destination des collectivités locales. Ces ordonnances prises par l’exécutif sont « globalement » conformes aux lois d’habilitation, mais les sénateurs appellent à la vigilance sur plusieurs points. Revue de détails.

LE 03 AVR 2020 Par Quentin Calmet 3mn

Phoca PDF